



WEST'ERN COUNTRY
Maison de quartier de Bourg sous La Roche
61 chemin de la Giraudière,
85000 La Roche sur Yon

Règlement Intérieur saison 2019/2020

1. CONDITIONS D'ADHESION

*** Cotisation :**

La cotisation des adhérents doit être versée chaque année (en septembre). Elle est valable du 1^{er} septembre de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante. Les tarifs pour l'année 2019/2020 sont les suivants :

Adulte (pour 30 cours par saison de 1h30 par semaine)

Adhésion à l'association	=	18 euros
+		
Soit :		
1 cours country/semaine pour la saison	=	80 euros
2 cours de country /semaine pour la saison	=	80 euros + 40 euros

NB : L'adhésion simple à l'association est possible uniquement pour les conjoints, compagnes ou compagnons des adhérents ou les non danseurs.

*** Remboursement en cas d'arrêt prématuré des cours :**

L'association peut rembourser l'adhérent en cas de problème de santé (certificat médical précisant l'inaptitude à la danse Country) ou de déménagement, selon les modalités suivantes :

Avant le 10 ^{ème} cours	:	remboursement de la moitié du paiement des cours.
Du 11 ^{ème} au 20 ^{ème}	:	remboursement du tiers du paiement des cours.
Plus de 20 cours	:	aucun remboursement.

Dans tous les cas, le montant de l'adhésion reste acquis à l'Association.

*** Aptitude :**

A leur inscription, les adhérents fournissent un Certificat Médical attestant de leur aptitude à la pratique de la danse Country (ou à défaut une décharge – cf. page 4 du règlement).

Chaque adhérent atteste être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle.

NB : le règlement de la cotisation devra intervenir au plus tard au 3^{ème} cours avec la remise du dossier complet : bulletin d'inscription et certificat médical ou décharge.



WEST'ERN COUNTRY

Maison de quartier de Bourg sous La Roche
61 chemin de la Giraudière
85000 La Roche sur Yon

2. COURS

Niveaux	Maison de quartier	Jours et heures	Animatrice
Débutant /N1	Bourg sous la Roche	Vendredi de 19h à 20h30	Nadine
N1/N2	Val d'Ornay	Mardi de 20h30 à 22h00	Mimi
N2/N3	Bourg sous la Roche	Mercredi de 19h à 20h30	Mimi
Répétition démos	Bourg sous la Roche	Vendredi de 20h45 à 22h15	-

NB : Lors des 2 premiers cours d'essai, une auto évaluation sera faite lors de l'apprentissage de danses afin que chacun puisse choisir son (ou ses) cours en toute connaissance. Vous pourrez demander l'avis de l'animatrice.

Tout changement de cours durant la saison doit être fait en accord avec l'animatrice et le Bureau.

L'association se réserve le droit de modifier ou de supprimer la programmation de certains cours en cas de nécessité (ceux-ci étant par ailleurs remplacés).

Il est demandé à chaque adhérent de respecter les horaires des cours.

Pour respecter le travail des animatrices, il est demandé aux adhérents de ne pas quitter la séance de cours avant la fin pour convenance personnelle.

Dans la mesure du possible, prévenir en cas d'absence à un cours.

Présence en cours d'un adhérent/animateur :

Toute personne exerçant la fonction d'animateur de Line ou de Country dans une ou plusieurs autres associations de Line ou de Country est priée de le signaler **à un membre du bureau ainsi qu'à l'animatrice lors de son inscription** (cela permettra d'assurer transparence et confiance et éviter suspicion et tension). **Ces personnes s'engagent alors à ne pas se servir des cours de West'Ern Country pour préparer leurs cours à l'extérieur, à ne pas enseigner le même programme, à rester à la place d'élève et à laisser les animatrices mener leurs cours à leur manière.**

Les animatrices sont maîtres de leur méthode d'enseignement et des danses enseignées et les adhérents doivent être respectueux de leur travail et rester à leur place d'élève.

Comportement à adopter lors des cours :

- Chaque adhérent s'engage à respecter les membres du bureau, l'animatrice et les autres danseurs

- Politesse
- Ponctualité
- Prévenir en cas d'absence
- En cas de retard, entrer dans le cours silencieusement
- En cas de départ avant la fin du cours, prévenir l'animateur et s'éclipser discrètement

- Tout comportement anormal et irrespectueux envers les membres, les animateurs et les autres danseurs ne pourra être toléré. Des sanctions pourront être prises par le bureau : avertissement ou suspension temporaire voire exclusion suivant la gravité des faits constatés.



WEST'ERN COUNTRY

Maison de quartier de Bourg sous La Roche
61 chemin de la Giraudière
85000 La Roche sur Yon

- L'animatrice est à votre écoute. Toute clarification concernant les danses, musiques, chorégraphies ou souhait spécifique doivent lui être demandés en priorité. Elle est là aussi pour recueillir vos commentaires, souhaits ou réclamations éventuels, qui seront transmises aux membres du bureau.

L'animateur (trice) communique les musiques des danses à tous les adhérents et uniquement par son bon vouloir mais ce n'est nullement une obligation. Différentes sources légales peuvent vous permettre d'acquérir les musiques recherchées.

Nous sommes là pour danser ensemble dans un esprit de convivialité, de respect et de tolérance, et surtout pour nous faire plaisir.

3. REGISTRE DE L'ASSOCIATION

Toutes les décisions majeures et collégiales prises par le Conseil d'Administration sont retranscrites dans un registre. Celui-ci peut être consulté par les membres de l'Association sur simple demande.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION / BUREAU

MERCIER	Sébastien	Président
MARTIN	Françoise	Trésorière
DEMARTINECOURT	Séverine	Secrétaire
MURATORE	Florence	Trésorière adjointe
CHEVILLON	Sylvie	Chargée de mission
DEJONGHE	Brigitte	Chargée de mission

NB : Deux adhérents qui sont conjoints/concubins ne peuvent pas être élus dans le bureau pour une même saison.



WEST'ERN COUNTRY

Maison de quartier de Bourg sous La Roche
61 chemin de la Giraudière
85000 La Roche sur Yon

5. DEMONSTRATIONS

L'inscription d'un adhérent à une **démonstration payante** organisée par l'Association est soumise aux conditions suivantes :

- Avoir un niveau de pratique suffisant (N2 et N3)
- Etre capable de s'auto-évaluer (avec si nécessaire l'aide de l'animatrice) pour ne pas participer à une danse non maîtrisée, afin de ne pas pénaliser la prestation du groupe
- Etre motivé et disponible, avoir la volonté de s'investir dans les répétitions.
- Accepter les programmes et placements définis par la personne responsable de la démonstration (en principe une animatrice sauf en cas d'empêchement).
- Accepter d'acquiescer et de porter la (ou les) tenue(s) définie(s) par l'Association.

L'inscription d'un adhérent à une **démonstration gratuite** organisée par l'Association est soumise aux conditions suivantes :

- Etre capable de s'auto-évaluer (avec si nécessaire l'aide de l'animatrice) pour ne pas participer à une danse non maîtrisée, afin de ne pas pénaliser la prestation du groupe
- Etre motivé et disponible, avoir la volonté de s'investir dans les répétitions.
- Accepter les programmes et placements définis par la personne responsable de la démonstration (en principe l'animatrice sauf en cas d'empêchement).

Les adhérents qui souhaiteraient organiser des démonstrations par eux-mêmes s'engagent à ne pas utiliser le nom de l'association.

6. POUR CONTACTER L'ASSOCIATION

westerncountrylarochesuryon@gmail.com

Site de l'association : www.westerncountry85.org



07.81.76.02.45